



CONSEIL COMMUNAL DE  
CHAVORNAY

---

RAPPORT DE LA  
COMMISSION DE GESTION 2023

---

**AVRIL – MAI 2024**

## Table des matières

• Préambule	2
• Administration générale - Ressources humaines - Relations extérieures Déchets - Forêts - Parc & Promenades - Domaines	3 à 9
• Eaux - Epuration - Travaux - Gaz - Electricité - Eclairage public Téléréseau	10 à 14
• Police - Voirie - ORPC - Contrôle des habitants - Sécurité au travail Pompiers - Sécurité publique - Intégration des étrangers /CISEROC	15 à 18
• Ecoles - Parascolaire - Petite enfance - Affaires sociales EJED - Séniors	19 à 24
• Aménagement du territoire - Urbanisme - Police des constructions Salubrité	25 à 27
• Finances - Energies renouvelables - Développement économique Stratégie de développement - Informatique	28 à 30
• Gestion des bâtiments communaux - Conciergerie - Locations Sociétés locales - Durabilité du patrimoine communal - Culture	31 à 34
• Thématique « Relations extra-muros »	35
• Conclusions	36

# Au Conseil communal de Chavornay

## Rapport de la Commission de gestion 2023

---

Commission composée de :

Mesdames : Michèle Oppliger (PLR+ind), présidente  
Aline Baù (CHAV.ENS)  
Anne Favre (PLR+Ind.)  
Nadia Gloor (PS/GSE/V)

Messieurs : Gaël Maire (PLR+ind.)  
Yves Reymond (PS/GSE/V)  
Philippe Verly (PLR+Ind.)

---

Madame la Présidente,  
Madame la Syndique,  
Madame et Messieurs les Municipaux  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Commission ad hoc s'est réunie à 19 reprises entre le début avril et la fin mai 2024 pour porter un regard attentif sur la gestion de notre commune durant l'année 2023.

### Préambule

Cette année, la Commission de gestion (CG) a proposé à la Municipalité que les membres de celle-ci soient auditionnés, dans la mesure du possible, accompagnés de leur chef de service ou collaborateur. Ce souhait avait pour but de pouvoir élargir la discussion et d'avoir une approche la plus complète possible des activités réalisées sur le terrain. Nous avons rencontré les sept membres de l'Exécutif, souvent accompagnés, dans un climat ouvert et constructif et avons pu, après étude détaillée du rapport de gestion 2023, poser toutes les questions utiles à la bonne compréhension de ce dernier.

La CG a décidé de voir sur place deux biens faisant partie du patrimoine communal : le Temple de Chavornay avec descriptif et observation des travaux terminés et la forêt avec les explications des gardes forestiers concernant le processus d'exploitation et la gestion dont ils ont le mandat

Remarques d'ordre général concernant le rapport de gestion municipal 2023 :

- lorsqu'un sujet traite d'un préavis, il serait utile d'indiquer le numéro de ce dernier
- le lexique des abréviations serait souhaitable pour une meilleure compréhension
- les tableaux comparatifs seraient plus représentatifs s'ils étaient établis sur une durée de cinq ans.

Comme à l'accoutumée, le rapport des comptes annuels est envoyé et traité par la Commission des finances.

## Rapport

Nous tenons à remercier Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions. Nous remercions également les chefs de service et collaborateurs qui les ont secondés pour des recherches plus approfondies.

Les rapports de chaque dicastère sont complets, précis et leur clarté nous a grandement facilité la tâche. Précisons toutefois que seuls les points nécessitant un commentaire particulier seront repris dans le présent rapport.

Notre examen attentif s'est déroulé de la manière suivante :

- Analyse générale du rapport municipal 2023
- Auditions de la Municipalité
- Suivi des préavis 2022 et 2023
- Suivi des vœux du précédent rapport
- Vœux nouveaux

## Dicastère de Mme Laurence Marchand

Pages 6 à 19 du rapport de gestion 2023.

La Commission a rencontré Mme Laurence Marchand, Syndique, accompagnée de M. Olivier Bischof, Chef du service de la voirie, le mercredi 15 mai 2024. M. Olivier Bischof a été présent durant le traitement des points 15 à 17 de ce rapport.

Présents : Mmes Aline Baù, Anne Favre, Nadia Gloor, Michèle Oppliger, MM. Gaël Maire, Yves Reymond et Philippe Verly.

## Vœux de la Commission de gestion

### Suivi des vœux 2022

#### Vœu n°1

*A la suite des auditions des différents dicastères, la CG constate l'impuissance de la Municipalité face à l'augmentation du trafic poids lourds au sein de nos trois villages. Selon les comptages effectués aux mois de février, mars et avril 2023, ce sont en moyenne 780 poids lourds (camions, camions avec remorques et trains routiers) qui transitent quotidiennement par la route de Corcelles. Hormis les coûts engendrés par la réfection des infrastructures routières, la CG souligne également l'impact sanitaire de ce trafic sur la population (bruits, pollution, dangerosité, stress, etc.). En s'appuyant sur ces données, la CG demande à la Municipalité de chercher du soutien auprès d'élus cantonaux, voire nationaux, pour faire avancer les discussions sur les différents partenaires (l'Office fédéral des routes, service douanier, etc.).*

#### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*La Municipalité, consciente de cette problématique, cherchera le soutien tant que faire se peut auprès des différentes instances. Une rencontre régulière est planifiée avec les services douaniers et les entreprises et elle perdurera.*

*Une analyse fine sera faite quant aux différents types de véhicules annoncés dans les statistiques de comptage.*

*Une table ronde est sollicitée auprès de l'ADNV avec les élus des Communes alentours afin d'évoquer la problématique des transports routiers dans la région.*

Mme la Syndique informe la CG que des comptages ont été effectués. Le trafic des poids lourds, lors de la traversée de Chavornay en direction d'Orbe, est moins important que l'on pensait. Les résultats enregistrés dans le cadre d'une Etude Stratégique d'Accessibilité Multimodale (ESAM) pour le pôle urbain Orbe-Chavornay seront bientôt publiés.

La table ronde, qui a réuni les élus des Communes avoisinantes, ainsi que des députés, plus particulièrement ceux de l'arrondissement d'Echallens, s'est tenue en l'absence de l'ADNV, laquelle n'avait pas souhaité participer. Il en est ressorti que si l'on veut développer des industries, il faut en accepter les conséquences (trafic généré).

La rencontre annuelle, entre La Municipalité, Pesa et les Douanes, est maintenue afin de faire un pointage sur la situation du trafic. Il est important de souligner que ces deux entités ont pris connaissance et conscience des nuisances engendrées et sont à la recherche de solutions. Les douanes ont informé d'une évolution au niveau des dédouanements, lesquels ne se font plus systématiquement sur place, mais la plupart via Internet. Des contrôles aléatoires sont toutefois maintenus à Vallorbe et au Port Franc. Il en résulte une diminution bienvenue du trafic poids lourds. Lors de cette rencontre, il a été évoqué qu'une autre possibilité de réduction du trafic avait été envisagée, il y a quelques années, en créant une zone de pesage à la sortie de l'autoroute direction Corcelles. Désirant en savoir plus sur ce dossier, la Commune a écrit à l'OFROU. Pas de réponse pour l'instant.

Autre problème à résoudre : le trafic engendré par l'entreprise Planzer, lequel devrait pouvoir être dirigé direction autoroute via la route de contournement d'Orbe. Cette mission est dévolue à l'ADEOC.

La CG salue ce qui a déjà été réalisé concernant cette problématique et encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts.

#### **Le vœu n°1 reste ouvert.**

##### Vœu n°2

*Consciente de l'importance des places de jeux communales pour la cohésion sociale, la CG constate qu'elles n'apparaissent pas dans le rapport de gestion de la Municipalité. Afin de pouvoir planifier les futurs investissements, la CG demande qu'un inventaire soit fait et publié dans le prochain rapport de gestion municipal.*

##### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*L'inventaire des places de jeux communales sera présenté lors du prochain rapport de gestion.*

La CG remercie Mme la Syndique pour l'inventaire des places de jeux communales.

#### **Le vœu est clos.**

##### Vœu n°3

*Pour mémoire, il y a quelques années, lors de la dissolution, la Société Industrielle et Commerciale (SIC) a alloué une somme de CHF 5'000.- dédiée à la pose de panneau d'information électronique. Ce panneau doit être posé à un endroit à définir, près du giratoire. Cette réalisation devait se faire en synergie avec les travaux de la route de Corcelles-sur-Chavornay. Peut-on espérer connaître une date pour la pose de ce panneau ? (CF. vœu 2021 adressé à M. Pascal DESPONDS).*

##### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*Une réflexion doit être faite sur le réaménagement de la place du 100<sup>ème</sup>. La pose du panneau d'informations électroniques sera intégrée dans le projet futur. Ce projet figurera dans le plan des investissements.*

Mme la Syndique nous informe qu'un appel d'offre a été lancé concernant les réfections de la zone du rond-point et de la place Union et Paix avec intégration d'un panneau d'information électronique. Elle fait partie du plan d'investissement. Les soumissions sont rentrées et font apparaître un coût supérieur aux prévisions. Le projet va être prochainement concrétisé.

## Vœux 2023

Vœu n°1 (transféré et **complété** du dicastère de M. Dominique Vidmer).

*La CG souhaite que la Municipalité évalue chaque année, en termes de sécurité routière et de dégâts aux cultures, la problématique de l'utilisation des Améliorations foncières (AF) comme routes de contournement. **La CG demande qu'un recensement des chemins AF interdits à la circulation, ainsi que ceux dont l'utilisation pose un problème de sécurité, soit établi.***

Vœu n°2

*Un point de situation du PECC est présenté pour la première fois dans le rapport de la Municipalité 2023 sous forme d'un tableau. Afin de le préciser, la CG souhaite que les actions concrètes réalisées soient régulièrement communiquées.*

## 12 Administration générale

### 12.1 Séances de Municipalité 2021 – 2026

Pas de commentaire

### 12.2 Visite des nonagénaires

Pas de commentaire

### 12.3 Doyenne de la Commune

Pas de commentaire

### 12.4 Bourgeois d'honneur

Pas de commentaire

### 12.5 Visite préfectorale

Pas de commentaire

### 12.6 Litiges et procédures en cours

Pas de commentaire

### 12.7 Dossiers transversaux

Pas de commentaire

### 12.8 Mandats de représentation de la syndique de Chavornay

Pas de commentaire

### 12.9 Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Pas de commentaire, cependant la CG émet un nouveau vœu (cf. vœu n°2).

### 12.10 Crise énergétique

Pour compléter ce qui est mentionné dans le rapport de Mme la Syndique, il est possible de consulter la page « Point de Rencontre d'Urgence (PRU) » du site officiel de l'Etat de Vaud.

## 13 Ressources humaines

Le choix de la couleur de l'organigramme dans ce format n'est pas judicieux et rend le texte illisible. Il serait intéressant d'ajouter pour chaque dicastère le nom/ du/de la suppléant-e.

A la lecture de l'organigramme (type d'organisation matricielle et non pas hiérarchique), la CG a de la peine à comprendre le choix du concept. De qui un Chef de service reçoit-il les tâches à effectuer ? Si plusieurs

demandes sont faites simultanément, sans coordination, émanant de différents dicastères, n'y a-t-il pas un risque de surcharge pour l'employé ?

Madame Laurence Marchand précise qu'à l'interne de chacun des cinq domaines de la structure (sécurité, voirie, administration, bâtiment et jeunesse), les employés sont polyvalents et peuvent être appelés à travailler dans différents services. Chaque mardi, M. Serge Willommet reçoit tous les Chefs de service et, selon les décisions prises lors de la séance de Municipalité du jour précédent, distribue les informations pour la semaine. Après avoir reçu la liste des tâches à effectuer, le Chef de service est garant de la masse de travail qu'il peut absorber.

L'engagement de 1,8 EPT en 2023 fait que la dotation actuelle permet d'assumer à satisfaction les différentes obligations de la Commune.

Pas de télétravail à l'heure actuelle.

### **Pyramide des âges**

Une vision à long terme est nécessaire afin de prévoir les futurs engagements.

### **13.1 Mutations dans le personnel**

Pas de commentaire

### **13.2 Apprentis**

Concernant les apprentis, la CG demande s'il existe une certaine perméabilité sous forme d'échanges entre différents services communaux, par exemple entre la voirie et la conciergerie. M. Olivier Bischof répond par l'affirmative et précise même que des apprentis d'autres communes ont été accueillis pour des stages temporaires.

### **13.3 Formation**

Pas de commentaire

### **13.4 Collaboration avec les services communaux et remerciements**

Pas de commentaire

## **14 Relations extérieures**

### **14.1 Relations avec les Communes proches**

Pas de commentaire

## **15 Déchets**

### **15.1 Déchetteries**

#### **Chavornay**

Les entreprises du site de Chavornay n'ont pas accès à la déchetterie. Si toutefois certaines considèrent que leur volume de déchets peut être comparable à ceux d'un ménage, elles ont la possibilité de faire une demande écrite dûment motivée à la Municipalité. Cette dernière analysera le dossier et pourra éventuellement leur accorder un accès à la déchetterie.

Une carte d'accès qui leur permet de déposer leurs déchets ménagers (PET, verre, papier), mais pas le bois, ni les déchets inertes. Cette façon de procéder n'est appliquée qu'à la déchetterie de Chavornay.

La liste des entreprises concernées est mise à jour régulièrement par l'Administration.

Concernant le Vieux-Moulin, une caméra de contrôle est prévue, mais n'est toujours pas posée.

## **Nos trois déchetteries**

Les rapports de contrôle STRID soulignent que Chavornay se place parmi les « bons élèves » (tri, couleur des sacs, qualité des bennes...).

### **15.2 Points de collecte**

M. Olivier Bischof précise que, en application du règlement, les sacs déposés hors des containers, même si ces derniers sont pleins, sont systématiquement ouverts, y compris les « blancs » officiels. Toute transgression est dénoncée.

Par ailleurs, la collecte « itinérante » régulière des déchets par les employés de la voirie (poubelles collectives, déchets canins...) représente un investissement en personnel énorme.

La CG se pose la question de savoir comment mieux gérer les deux points sensibles de collecte dans le quartier Lougilloux - Mollenchire (rues de la Cité et du Jura). Ne serait-il pas judicieux de restreindre les prestations en mettant à disposition uniquement des containers à sacs officiels ?

Relevons que la problématique est encore amplifiée par quelques containers privés, mal gérés par les gérances responsables.

## **16 Forêts**

### **Visite « Forêt » le mardi 14 mai**

Afin de pouvoir mieux appréhender les tâches dévolues à l'exploitation et à l'entretien de nos forêts communales rapportées au chapitre n°16, p.14 à 16 du rapport de gestion de la Municipalité, la CG a souhaité rencontrer sur place Mme Laurence Marchand, Syndique, accompagnée de MM. Michel Mercier et Ken Decrauzat, gardes forestiers et responsables du Triage 083 de Suchy dont Chavornay est membre.

Grâce aux explications détaillées et instructives dont elle a bénéficié, la CG a pu se rendre compte de la diversité du travail accompli durant l'année écoulée : coupes de bois, nettoyages, soins culturels, prévention et protection des surfaces, plantations...

La CG s'est rendue sur deux parcelles représentatives des effets néfastes du bostryche. Elle a pris conscience de l'étendue des dégâts, mais également de la variété et de la complexité des travaux à effectuer suite à ce fléau (abattages et plantations de remplacement). Cela implique une surveillance soutenue de la part des gardes forestiers et, en cas de nécessité, une réaction adaptée et rapide.

La communication et la bonne collaboration avec M. Olivier Bischof, Chef de la voirie, sont régulières. Les travaux sont répartis d'entente et selon les compétences et la disponibilité des deux parties.

La CG a constaté avec satisfaction que les personnes mandatées ont à cœur de préserver la santé de nos forêts et s'investissent sans compter pour y parvenir.

### **16.1 Constat général**

Pas de commentaire

### **16.2 Exploitation**

Pas de commentaire

### **16.3 Soins à la jeune forêt**

Pas de commentaire

### **16.4 Travaux spéciaux**

Pas de commentaire

### **16.5 Plantations**

Pas de commentaire

## **16.6 Rapport sur les travaux forestiers en 2022**

Pas de commentaire

### **16.6.1 Exploitation - coupes de bois**

Pas de commentaire

### **16.6.2 Soins cultureux dans des jeunes peuplements**

Pas de commentaire

### **16.6.3 Travaux techniques**

Pas de commentaire

## **16.7 Informations diverses**

### **16.7.1 Faune**

Pas de commentaire

### **16.7.2 Sapins de Noël**

Pas de commentaire

## **16.8 Martelage**

Pas de commentaire

## **Hors rapport**

Chauffage à distance à bois sur le site scolaire du Verneret. Selon les projections, la quantité de bois nécessaire sera assurée pendant dix ans au minimum par nos forêts.

## **17 Parcs et promenades - Domaines**

### **17.1 Aménagements et entretien différencié**

La prairie fleurie de la place du « Nid des Hirondelles » à Corcelles est entretenue par la voirie, qui suit scrupuleusement un plan d'entretien différencié, supervisé par le canton. Si les résultats visibles peuvent être sujet à discussion, il convient de préciser que l'espace n'appartient pas entièrement à la commune et que ses employés ne peuvent intervenir sur les espaces privés.

Relevons que la tendance actuelle de nos autorités est de favoriser ces différentes zones à entretien différencié (un des objectifs PECC). Une information sera diffusée prochainement à l'attention de la population concernant ces nouveaux aménagements.

Le recensement des arbres remarquables est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dévolu aux communes. Ce dossier est connu et doit être constitué par la Municipalité.

Pour les autres arbres, les propriétaires désirant procéder à un abattage doivent faire une demande préalable. Un contrôle est alors effectué par les employés de la voirie pour savoir si la demande est justifiée et si le permis peut être délivré. En cas de doute, le concours du garde forestier est requis.

### **17.2 Jardins communaux**

Le réaménagement et la redéfinition des parcelles des jardins communaux d'Arsillet sont actuellement à l'état de projet. Rien de définitif pour l'instant. Mme la Syndique précise qu'il existe un règlement clair et strict qui sera remis aux futurs locataires. Ce document intitulé « directive » est disponible sur le site Internet de la Commune.

### **17.3 Revitalisation - Renaturation de nos cours d'eau**

#### **Revitalisation du Talent**

Pas de commentaire

#### **17.4 En vrac**

Pas de commentaire

#### **17.5 Cimetières**

Pas de commentaire

#### **17.6 Places de jeux**

Concernant l'ancien préau de l'école d'Essert-Pittet, il est resté en l'état depuis la fermeture des classes. Comment le réaménager afin qu'il retrouve une quelconque utilité ? Mme la Syndique informe que la Municipalité a débuté une réflexion, laquelle est bloquée pour des raisons d'autorisations à obtenir de la part des voisins.

### **Hors rapport**

#### **Chemins AF**

La Municipalité est consciente des problèmes récurrents posés par l'utilisation des chemins AF. Le sujet est régulièrement débattu au sein de la Municipalité mais aucune solution adéquate ne semble applicable. C'est un vrai casse-tête. Mme la Syndique, dans un premier temps, est d'accord d'assumer le suivi de ce point et prendra contact à cet effet avec la gendarmerie pour lui demander s'il n'est pas possible d'assurer une présence préventive plus fréquente dans les tronçons épineux.

Donnant suite à ce qui précède, la CG a réitéré le vœu n°1, p 5 de ce présent rapport, en le complétant. Libre à la Municipalité de transférer ultérieurement ce dernier dans le dicastère qu'elle jugera le plus approprié.

## Dicastère de M. Pascal Desponds

Pages 20 à 27 du rapport de gestion 2023.

La Commission a rencontré M. Pascal Desponds le jeudi 11 avril 2024.

Présents : Mmes Aline Baù, Anne Favre, Nadia Gloor, Michèle Oppliger, MM. Gaël Maire et Philippe Verly.

Excusé : M. Yves Reymond

## Vœux de la Commission de gestion

### Suivi des vœux 2022

#### Vœu n°1

*Dans les prochains rapports de gestion de ce dicastère, la CG souhaite pouvoir consulter un tableau récapitulatif de la consommation d'énergie de l'éclairage public.*

#### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*La Municipalité en prend acte et elle présentera un tableau récapitulatif de la consommation d'énergie de notre EP.*

La CG remercie M. Pascal Desponds pour le tableau complet et détaillé de l'évolution de la consommation annuelle de l'éclairage public de Chavornay, Essert-Pittet et Corcelles (cf. point 19.1.3 p.22 du rapport de gestion 2023).

**Le vœu est clos.**

### Vœu 2023

#### Vœu n°1

*La CG encourage la Municipalité à poursuivre la mise en séparatif des eaux, ceci afin d'éviter qu'un trop gros volume d'EC soit acheminé sur la STEP et traité inutilement (cf. point 21.2.3 « le volume de l'eau épurée » p. 26 du rapport de gestion 2023).*

## 18 Travaux

### 18.1 Travaux sous préavis ou budgets (non exhaustif)

Essert-Pittet

- **Route de Suchy-DP1129-Glisement de terrain/Assainissement (budget 23)**

Pas de commentaire

Corcelles-sur-Chavornay

- **Route de Chavornay, RC 293-Secteur du Pré-Carré, DP 1001/Entretien (budget 23 & préavis n° 6-3/23)**

Pas de commentaire

Chavornay

- **Rues de La Cité et Sadaz, divers aménagements et zone piétonne (préavis n°16-5/20)**

M. Pascal Desponds nous informe que le passage pour piétons, aux abords du collège de La Cité, a enfin été marqué ces jours, ce qui met fin à l'ensemble des travaux d'aménagement qui ont duré plus de trois, voire quatre ans.

- **Rue de l'Industrie (préavis n°5-1/22)**

La CG s'interroge sur la durabilité des travaux effectués à la rue de l'Industrie. Le sous-sol peu stable est qualifié de mauvais sur une partie du secteur. L'analyse du sous-sol a révélé qu'il y avait de la marne (glaise, argile de mauvaise qualité...). Il a donc fallu renforcer la chaussée en installant une géogridde (treillis épais). La pose du tapis définitif est prévue dans le courant du printemps 2024.

La CG réalise que le trafic de poids lourds reste intense sur ce tronçon et que la commune n'a aucun moyen pour limiter ces passages. N'étant nullement subsidiés, ces travaux restent entièrement à la charge de la commune, laquelle se sent pénalisée...

M. Pascal Desponds nous informe que le passage à niveau va être refait et que la répartition des frais se fera de l'ordre de 50 % pour Travys et de 50 % pour la Commune.

- **RC 289-Grand'Rue - Ch. de la Ville – Passage piétonnier, DP 154/Réfection (préavis n°19-4/22)**

Le tapis à la Grand'Rue se fera en même temps que celui de la rue de l'Industrie, et ceci dans les prochaines semaines.

- **RC 293 phase 2 – Routes de Corcelles – Assainissement et requalification de la chaussée (préavis n°11-4/20)**

Quelques détails doivent encore être réglés, par exemple la coordination entre les feux afin d'optimiser au mieux la fluidité du trafic et de faciliter l'accès à la route cantonale par les riverains.

- **RC 289 – Route d'Yverdon – Giratoire – Carrefour Rue de Sadaz/Aménagements (préavis n°2-2/23 & 10-4/23)**

Les travaux devraient durer deux mois.

## 18.2 Etudes – Projets

- **Secteur gare CFF – Rue du Jura – Rue de la gare – Rue de la Cité Moëllettes 1 & 2/Aménagements**

La CG constate que les places de stationnement aux alentours de la gare côté Orbe ne sont pas nombreuses. Il n'y a que quelques places communales et le parking P+R des CFF. La commune n'ayant pas de terrain à sa disposition, elle n'envisage ni l'aménagement ni le développement de cette zone.

- **Rues du Château et du Verger – Evacuation des eaux claires et usées – Amélioration**

M. Pascal Desponds nous confirme qu'il faut assainir rapidement le réseau d'évacuation des eaux et résoudre une partie du problème en remplaçant les canalisations trop vieilles, défectueuses et sous-dimensionnées dans les rues du Château et du Verger.

Une étude est en cours. Un préavis sera soumis au Conseil communal en fin d'année.

Concernant l'aménagement des Moëllettes 2, il faut tenir compte du fait que, pour bénéficier du principe de la gravité (écoulement d'eau induit par une différence de niveaux hydrauliques), une partie des eaux sera dirigée vers les canalisations de la rue du Château. Il est donc impératif de procéder à ces travaux de mise en conformité rapidement tout en sachant que l'aménagement des Moëllettes 2 n'en est qu'au stade d'un projet de mise à l'enquête.

- **Chemin de Perrevuit – Evacuation des eaux claires et usées – Mise en séparatif**

Afin de pouvoir exiger des propriétaires riverains du chemin de Perrevuit de mettre leurs bâtiments en séparatif, la commune doit au préalable adapter les collecteurs récepteurs existants (actuellement en mode unitaire). La CG encourage la commune à faire exécuter rapidement les travaux de mise en conformité dans cette zone.

## 18.3 Entretien – Réfection

### Entretien courant & préventif

- **Route de Penthérez – Reliant Chavornay & Penthérez**

Entretien courant superficiel qui se fait chaque année et qui est assumé financièrement par la commune, pour la partie limitée à son territoire. Cette route n'est par exemple pas déneigée durant la saison hivernale. Cet entretien commun suppose une collaboration entre les autorités des deux villages.

Relevons que les rencontres et contacts entre M. Pascal Desponds et le Voyer de l'arrondissement sont réguliers. Ce dernier conseille, valide et coordonne la mise en place et la sécurisation des chantiers.

## 19 Services industriels

### 19.1 Eclairage public EP – Eclairer de manière efficiente et durable

#### 19.1.1 Entretien courant

Pas de commentaire

#### 19.1.2 Assainissement de l'infrastructure

Pas de commentaire

#### 19.1.3 Evolution de la consommation

Il est difficile d'estimer exactement les raisons de l'économie d'énergie enregistrée, car elle est la résultante de deux facteurs différents, à savoir l'extinction nocturne et le renouvellement des infrastructures. Le passage aux ampoules LED semble être la raison majeure de ces économies.

#### 19.1.4 Extinction & insécurité ressentie

Pas de commentaire

## 20 Eau potable

### 20.1 Alimentation d'eau sous pression – ESP

La plupart des fontaines des trois villages sont alimentées par l'eau de source. Seules les quelques fontaines équipées d'un poussoir sont reliées au réseau, ceci dans le but de ne pas gaspiller l'eau.

SICPA, le plus gros consommateur d'eau de la commune (environ 50% de la consommation totale), n'a pas de prix d'achat préférentiel au m<sup>3</sup> et possède son propre site d'épuration. L'eau fournie est utilisée essentiellement pour le refroidissement de ses installations. Réchauffée durant cette phase, elle est ensuite refroidie avant d'être déversée directement dans le Talent ou acheminée dans les collecteurs d'eau claire. Elle n'a donc aucune raison d'être dirigée vers la STEP.

### 20.2 Caractéristiques des réseaux et leur infrastructure

#### 20.2.1 Réseau alimentant Chavornay & Essert-Pittet

La CG relève que le volume soustrait en 2023 est inférieur au volume 2022 malgré un été caniculaire. Quelles en sont les raisons ?

M. Pascal Desponds pense que la sensibilisation dans le « Chavornay Infos » n'en est pas la raison principale. Il semblerait que l'arrosage a été moins conséquent car l'été a été plus sec, mais moins chaud. De plus, en 2023, les maraîchers n'ont pas sollicité une mise à disposition d'eau d'appoint auprès de la commune.

#### 20.2.2 Réseau alimentant Corcelles-sur-Chavornay

Pas de commentaire

#### 20.2.3 Surveillance des réseaux – Lutte contre les fuites

Globalement, les pertes d'eau avoisinent les 15%, ce qui correspond à un réseau qualifié de bon. Quand un détecteur repère une fuite sur le réseau, il y a une évaluation pour savoir si financièrement une réparation

immédiate se justifie. Sinon l'opportunité d'inclure cette réparation dans le cadre d'autres travaux sera envisagée.

Des discussions sont en cours pour que Bavois puisse acheter, dans un avenir proche, de l'eau à la commune de Chavornay. Cette dernière serait favorable. La commune de Bavois serait simplement cliente, il n'y aurait pas de création d'association ni d'entente.

## **21 Eaux claires et usées Epuration**

### **21.1 Le réseau des canalisations des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC)**

#### **21.1.1 Contrôle du séparatif des biens-fonds privés**

Pas de commentaire

#### **21.1.2 Entretien et contrôle du réseau communal**

Pas de commentaire

### **21.2 STEP intercommunale de Chavornay – Les « Hollandaises »**

Retour sur les travaux concernés par le préavis municipal 9-4/23.

Les travaux ont pris du retard pour différentes raisons, en particulier par le fait que ces derniers devraient pouvoir se dérouler en période sèche afin de les optimiser. Le chantier devrait commencer en mai 2024.

#### **21.2.1 Coût par habitant (EH) raccordé à la STEP de Chavornay**

Pas de commentaire

#### **21.2.2 Analyses officielles et autocontrôle**

Pas de commentaire

#### **21.2.3 Le volume de l'eau épurée**

Peu de modifications par rapport aux valeurs estimées en 2022.

L'examen du graphique démontre que lors de fortes précipitations, le volume d'eau acheminée est trop important. La CG soutient la Municipalité, laquelle mentionne qu'il est impératif d'améliorer le séparatif dans le village de Chavornay. Par conséquent, elle émet un nouveau vœu (cf. vœu n°1, p. 2, du présent rapport).

### **21.3 STEP intercommunale d'Ependes – ARCC – Pré-Vuacoz**

#### **21.3.1 Quelques chiffres – Equivalents habitants raccordés (EH)**

Pas de commentaire

#### **21.3.2 Panneaux photovoltaïques installés rapidement**

Pas de commentaire

## **Hors rapport**

### **1. La CG relève que les valeurs de suivi du chlorothalonil ne figurent pas dans le rapport de gestion 2023.**

M. Pascal Desponds nous informe que, chaque mois, la commune procède à des analyses de contrôles et des mesures. Les résultats de celles-ci sont régulièrement positifs (en dessous des normes admises); il n'y a donc pas de raison de les faire figurer dans chaque rapport annuel.

Concernant les analyses plus générales de la qualité de l'eau, la coopération avec le chimiste cantonal est sollicitée.

## **2. Remplacement des compteurs de mesure de consommation d'eau ?**

Le remplacement des « vieux » compteurs, défavorables à la commune quant à la mesure de la consommation, suit son cours. Environ 1/3 des compteurs a déjà été changé, ce qui représente également un gain de temps pour la Commune au moment du relevé.

## Dicastère de M. Dominique Vidmer

Pages 28 à 32 du rapport de gestion 2023.

La Commission a rencontré M. Dominique Vidmer, Municipal, et, pour la 1<sup>ère</sup> partie de l'entretien, accompagné de MM. Olivier Bischof, Chef du service de la voirie, et Steven Steiner, Assistant de sécurité publique, le jeudi 18 avril 2024.

Présents : Mmes Aline Baù, Anne Favre, Nadia Gloor, Michèle Oppliger, MM. Gaël Maire, M. Yves Reymond

Excusé : M. Philippe Verly.

### Entretien avec M. Steven Steiner

M. Steven Steiner nous fait un descriptif de sa fonction. Employé depuis 2 ans par la Commune, il relève que la charge de travail, au vu de la grandeur de celle-ci, est importante. Malgré le développement rapide de la démographie (5'428 hab. au 31.12.2023), il reste seul ASP pour gérer l'ensemble des tâches prévues dans le cahier des charges de la fonction. Une aide ponctuelle, réservée à certaines tâches moins spécialisées, lui est apportée par un autre employé communal, M. Lionel Oulevay.

L'une des futures fonctions de l'ASP consistera à assumer la police du commerce sur le plan communal, tâche auparavant dévolue à la gendarmerie. Cela consiste en un contrôle de base de tous les commerces fixes ou itinérants de Chavornay. En cas de graves manquements constatés, le cas est transmis à la Police du Commerce du canton.

Parallèlement, l'ASP effectue chaque jour plusieurs patrouilles avec contrôles visuels (panneaux, chantiers, parkings, haies...). Les infractions graves sont dénoncées à la Gendarmerie. La collaboration et la communication Commune - Gendarmerie, via des séances régulières, sont bonnes.

Les contacts ASP - population sont généralement bons. Un point particulier suscite régulièrement des mécontentements : les parkings. Malgré le fait que l'accent soit porté sur la prévention et la communication, plutôt que sur la répression, certains cas génèrent de l'incompréhension et débouchent sur des comportements agressifs et irrespectueux.

M. Dominique Vidmer souligne que M. Steiner ne fait qu'appliquer les directives édictées par la Municipalité, à satisfaction de celle-ci.

M. Steven Steiner effectue des remplacements dans la commune d'Orbe et vice versa, au même tarif.

En résumé et pour clore cet entretien, M. Steven Steiner confirme que les conditions actuelles de travail lui conviennent.

### Réflexion de la CG

Au vu de l'augmentation des tâches qui ont été nouvellement assignées à M. Steven Steiner, la CG s'interroge de savoir si les outils mis à sa disposition sont suffisants.

### Entretien avec M. Olivier Bischof

M. Olivier Bischof est quant à lui employé de la Commune depuis 34 ans. L'évolution de son travail est importante, particulièrement au vu de l'agrandissement de cette dernière suite à la fusion. Tout est plus complexe à gérer : le volume des déchets et son tri plus sélectif, l'entretien différencié des surfaces dû à l'interdiction de certains herbicides...

Pour établir un planning de travail, il faut tenir compte de l'aspect répétitif de certaines tâches, mais également des impondérables de la météo. Ledit planning est établi pour un mois, mais n'est pas rigide immuable car les imprévus (fuite d'eau, réparations de dégâts...) chambardent souvent le programme initialement prévu.

L'ambiance de travail est bonne. Chacun accepte et respecte la répartition des tâches distribuées par le Chef de service. Il n'y a pas de hiérarchie en-dessous de ce dernier. C'est avant tout un travail d'équipe effectué par des gens polyvalents.

En conclusion, M. Dominique Vidmer met en évidence la somme de connaissances du terrain acquise par M. Olivier Bischof au cours de ses années de service, ce qui facilite grandement le travail de voirie et sa gestion.

## Vœux de la Commission de gestion

### Suivi des vœux 2022

#### Vœu n°1

*Le développement du quartier de la gare (côté village) a modifié les habitudes des citoyens et des personnes extérieures à la Commune. Au quotidien, cela se traduit par une forte densité de véhicules et de piétons qui congestionnent dangereusement le croisement rue de la Gare – rue du Jura avec un impact sur la route d'Orbe. La CG demande à la Municipalité de mettre en œuvre les actions nécessaires pour la sécurité des usagers et des riverains.*

#### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*Des réflexions sont déjà en cours et des mesures vont être testées.*

La CG de l'année passée avait fait part de ses inquiétudes en termes de sécurité dans le quartier rue de la Cité, rue de Sadaz, rue du Château, rue de la Gare et rue du Jura. La réflexion pour améliorer la sécurisation de ces axes n'a pas évolué de manière significative, car la priorité pour la Municipalité était de terminer les travaux de la route d'Yverdon, ceci afin de pouvoir instaurer des restrictions de trafic dans les rues concernées. Un projet est en cours d'étude pour modifier le carrefour rue du Jura - rue de la Gare, emprunté simultanément et dangereusement par les véhicules et les piétons.

La création de places de dépose-minute (15' max) et un marquage au sol pourraient temporairement être des solutions pour améliorer la situation anarchique actuelle.

#### **Le vœu n°1 reste ouvert**

## 22 Contrôle des habitants

### **Tâches du service**

La nouvelle variante de système de vente des cartes journalières nominatives dégriffées, réservées uniquement aux habitants de la commune, a toujours autant de succès que son prédécesseur et n'occasionne pas une surcharge de travail pour l'administration communale.

Des flyers contenant des informations sur Chavornay sont distribués aux nouveaux habitants lors de leur arrivée au guichet.

### **Guichet virtuel et formulaires en ligne**

Lorsque le site Internet est consulté, il permet aux utilisateurs de rechercher et de télécharger les marches à suivre et les formulaires dont ils ont besoin. Si un passage dans les bureaux de la Commune s'avère nécessaire, le travail d'approche en est facilité.

### **Chiffres de la population**

Les chiffres des tableaux de la population actuellement fournis concernent les deux dernières années. La CG estime qu'il est nécessaire, pour avoir une meilleure analyse de la fluctuation, d'avoir à disposition les chiffres sur cinq ans. Il en va de même pour tous les tableaux comparatifs concernant l'ensemble des dicastères.

### **Frontaliers**

Pas de commentaire

### **Naturalisations**

Pas de commentaire

## 23 Sécurité - Police

### Délits et événements

Traité lors de l'entretien avec M. Steven Steiner

### AO et OP (amendes d'ordre, ordonnances pénales)

Traité lors de l'entretien avec M. Steven Steiner

### Sécurité et trafic

Un bus de sécurité publique a été acheté. Son but est de marquer une présence sur les lieux sensibles afin de dissuader les usagers de commettre des actes d'incivilité. Si ceux-ci se déroulent sur le domaine privé, la Commune ne peut intervenir que sur demande des gérances.

### Collaboration intercommunale

Traité lors de l'entretien avec M. Olivier Bischof.

### Interventions et tâches de l'ASP et du préposé au stationnement

En complément de l'entretien avec M. Steven Steiner.

Les zones de stationnement ont été organisées de manière à ce que le temps de stationnement augmente à mesure que l'on s'éloigne du centre. Les zones les plus éloignées offrent des possibilités de stationnement de longue durée avec horodateurs.

Le parking covoiturage proche de l'entrée de l'autoroute semble bien fréquenté en semaine, parfois presque saturé, ce qui peut varier selon les périodes de l'année. Le week-end, il n'y a plus de véhicules d'entreprises qui occupent le parking, ce qui permet aux résidents de l'utiliser pour accueillir des visiteurs moyennant 5 CHF seulement. Le parking est également pratique en cas de manifestations simultanées au Verneret le week-end.

## 24 CISEROC

### CISEROC (Commission Intercommunale d'intégration Suisses Étrangers et prévention du Racisme Orbe - Chavornay)

Actuellement, une réflexion est en cours, dans le cadre du Café Contact, pour élaborer un flyer d'accueil multilingues.

L'intégration, qui reste un devoir pour chacun, est une habitude bien adoptée dans nos villages.

La CG a souhaité connaître l'état de situation des statuts de la CISEROC au niveau de leur adaptation.

La CG a rencontré de nombreux problèmes ces dernières années, particulièrement suite à la défection de certaines parties qui la composaient initialement (EJED, écoles, églises...) et la mauvaise ambiance régnant au sein des membres présents lors des réunions.

Des difficultés de tous ordres sont intervenues entre le canton et le Café Contact concernant l'octroi des crédits sollicités, lesquels n'ont finalement pas été obtenus malgré les promesses faites lors des discussions. La CISEROC, avec ses statuts actuels, rencontre des difficultés à œuvrer efficacement. De plus, il apparaît que chaque commune gère individuellement certains aspects des événements liés à l'association. Renseignements pris auprès du canton, il n'y a aucun réel avantage, financier en particulier. Chavornay souhaite donc proposer à Orbe de garder une cohésion régionale pour l'intégration des étrangers (synergies diverses), mais de renoncer à une Commission intercommunale régie par des statuts trop contraignants. En résumé : changer la forme de financement et de fonctionnement, mais poursuivre les activités conjointes sur le terrain.

## Hors rapport

CARITAS ne figure pas dans le rapport de gestion 2023.

L'Association n'a pas organisé de cours de français dans notre Commune (moins de demandes). Le peu de cours mis sur pied ont été groupés à Orbe.

## 25 Voirie

### Organisation et tâches

La balayeuse communale est mise sur demande à disposition des employés de la commune de Bavois, lesquels sont au bénéfice d'une formation spécifique. Un accord financier de location a été défini entre les deux parties.

## 26 Pompiers

### SDISPO - Service de Défense Incendie et de Secours de la Plaine de l'Orbe

La Commune libère des employés communaux membres du SDISPO afin de maintenir un effectif suffisant en cas d'intervention en journée. Elle tentera de sensibiliser les entreprises à cette problématique lors de la journée annuelle des entreprises.

Un projet de synergie avec Sainte-Croix est évoqué par M. Dominique Vidmer.

### CHABACO

Effectif stable et de bonne réputation, mais qui éprouve également des difficultés à trouver un effectif opérationnel en journée.

## 27 ORPC

### ORPC Jura-Nord vaudois

Deux grandes inquiétudes concernant cette organisation :

Le projet de découpage PCi-VD qui ferait passer de 10 à 4 régions ORPC, ce qui signifierait une mainmise importante de l'Etat sur ces dernières.

En cas de danger, la distribution de comprimés d'iode et l'attribution des places dans les abris pour chacun sont très mal définies.

Sujets importants, mais impossibilité d'obtenir des réponses de la part du Canton.

## Dicastère de M. Yves Leuenberger

Pages 33 à 40 du rapport de gestion 2023.

La Commission a rencontré M. Yves Leuenberger, Municipal, et, pour la 1<sup>ère</sup> partie de l'entretien, accompagné de Mme Deborah Grisel, travailleuse sociale de proximité (TSP), le mardi 16 avril 2024.

Présents : Mmes Aline Baù, Nadia Gloor, Michèle Oppliger, MM. Gaël Maire, Yves Reymond et Philippe Verly.

Excusée : Mme Anne Favre

### Entretien avec Mme Grisel

La CG, sensible au développement positif de l'EJED (Espace Jeunesse et Education), a souhaité rencontrer une TSP (travailleuse sociale de proximité) afin d'avoir plus d'informations sur l'ensemble des prestations proposées en rapport avec la jeunesse.

Mme Grisel nous explique que le relationnel avec les jeunes est son « outil de travail ». Vivre des activités avec eux et surtout les écouter est primordial. Pour répondre à certaines préoccupations des jeunes, des ateliers de prévention sont organisés sur différents thèmes : harcèlement, racisme, moqueries, divorce des parents, ou encore le stress ressenti lors de la recherche d'une place d'apprentissage.

Il y a beaucoup de demandes pour compléter les activités sportives du mercredi après-midi mais le nombre de locaux est malheureusement insuffisant pour répondre favorablement à chaque requête.

Des bénévoles, principalement des parents, accompagnent les TSP dans les diverses sorties proposées. Mme Grisel nous confirme, comme noté dans le rapport de gestion 2023, que sa collaboration avec Mme Laura Grignola, conseillère école-famille, est constructive et permet de suivre de manière coordonnée les situations problématiques.

L'entretien a répondu à nos attentes et nous a confortés sur l'utilité d'une telle structure laquelle est certainement appelée à se développer.

M. Leuenberger rencontre régulièrement les TSP pour élaborer, évaluer et valider les projets.

Les questionnaires, destinés à évaluer et à cibler les besoins des jeunes et des parents, seront reconduits une fois par législature.

## Vœux de la Commission de gestion

### Suivi des vœux 2022

#### Vœu n° 1

*La CG est sensible au succès de l'EJED et son catalogue de prestations tant sociales que sportives, elle souhaite que la Municipalité soit attentive à la charge croissante du travail des travailleuses sociales de proximité (TSP) et mette en place annuellement une évaluation de leurs besoins.*

#### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*Une rencontre annuelle est organisée de manière individuelle avec chacune des TSP, ceci en présence du municipal et du responsable RH. Ce point est abordé et discuté. Aujourd'hui, le taux d'activité des TSP correspond aux tâches et cahier des charges. Ce taux satisfait aussi à la demande des TSP.*

M. Yves Leuenberger informe la CG que les évaluations des besoins sont faites une fois par année avec chacune des TSP, en présence du municipal et du responsable RH. Actuellement, le taux de 75% EPT attribué permet de satisfaire aux tâches prévues dans le cahier des charges et donne par ailleurs satisfaction aux intéressées.

**Le vœu n°1 est clos.**

Vœu n° 2

*La CG est attentive au nombre de familles sur liste d'attente pour une place en garderie/nurserie, le CODIR de l'ASAICE souhaitant favoriser les accueillantes en milieu familial (AMF), nous lui demandons de promouvoir le rôle de ces dernières auprès de la population des trois villages.*

Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*Le développement des accueillantes en milieu familial est une volonté du CODIR ASAICE. Preuve en est le flyer envoyé dans toutes les Communes de l'association début 2023.*

M. le Municipal nous fait part que le résultat de la prospection des AMF est mitigé. Le rôle de ces dernières ne répond plus aux attentes des parents qui donnent leur préférence à un accueil en garderie ou en UAPE. Le constat est le même dans les réseaux des autres communes. La FAJE a créé un groupe de travail afin d'évaluer les situations du travail des AMF et de tenter de trouver des solutions. Sur le plan local, l'ASAICE cherche le moyen de rendre ce métier plus attractif, et surtout de revaloriser cette fonction tant sur le plan de la formation continue, de l'information auprès des parents, ainsi que sur le plan salarial en proposant un 13<sup>ème</sup> salaire aux AMF.

A la question de la CG, M. Yves Leuenberger répond qu'il y a toujours une liste d'attente pour l'accueil préscolaire (garderies, nurseries). C'est typiquement le travail de l'Ille aux Corbeaux de donner une suite aux demandes en fonction des places disponibles. Le canton demande de pouvoir mettre à disposition des places d'accueil, mais ne précise pas de quota à respecter. L'objectif est d'avoir suffisamment de places pour pouvoir répondre aux demandes. Priorité est donnée aux habitants de la commune.

Précisons qu'un soutien financier de la part du canton ne peut être obtenu qu'en cas d'ouverture d'une nouvelle structure.

L'ASAICE étudie un projet de plan de développement du réseau, ainsi que les incidences financières y relatives, pour les années 2025-2026. Une vision de ce projet sera présentée prochainement aux Exécutifs des 5 communes faisant partie de l'Association intercommunale.

**Le vœu n°2 reste ouvert.**

Vœu n° 3

*Soucieuse de la sécurité des écoliers se rendant au collège du Verneret en bus, le CG souhaite la présence d'un patrouilleur scolaire aux arrêts de bus de la route de Corcelles.*

Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*La volonté de la Municipalité est de mettre un patrouilleur scolaire à chaque rentrée de vacances scolaires afin de sensibiliser les enfants à la sécurité routière et ensuite d'effectuer des présences échelonnées selon les besoins.*

Comme précisé au Conseil communal du mois de juin 2023, la CG entend la réponse de la Municipalité, mais souhaite la présence à l'année d'un surveillant à cet endroit qu'elle estime dangereux.

La Municipalité a décidé de maintenir la présence régulière, mais non permanente, d'une personne pour veiller à ce que la sécurité et le comportement des élèves soient respectés.

Les inquiétudes des parents concernant l'utilisation de ce transport public officiel se sont progressivement dissipées.

Un retour des chauffeurs de Car Postal et d'Helvétie a lieu chaque année pour faire un bilan sur les transports scolaires, concernant entre autres les incivilités constatées. Précisons que, dans les bus de Car Postal, les contacts avec les autres usagers ne posent aucun problème.

**Le vœu n°3 est clos**

Vœu n° 4 (transféré du dicastère de Mme Océane Auzépy Renard)

*A la suite de l'audition du dicastère de M. Yves LEUENBERGER, la CG a appris que la Commune devra investir dans un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. Dans le cadre de la réflexion autour de ce projet, la CG demande à la Municipalité de reconsidérer la création d'une bibliothèque-ludothèque communale au sein de ce nouvel édifice. Dans le cadre de la réponse au vœu, la CG demande qu'un projet de budget soit transmis au CC afin que chaque membre puisse prendre connaissance du coût de ce futur investissement.*

Réponse de la Municipalité (CC juin 2023) :

*La Municipalité est en cours de réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. L'analyse tient compte des besoins de la direction des écoles en matière de salles de classes, de salles spécialisées ou autres.*

La CG précise que le sujet de ce vœu a été repris lors du CC du 21 sept. 2023. En effet, la Commission en charge d'étudier le préavis n°14-4/23 (Demande de crédit d'étude « Extension des infrastructures scolaires ») relève dans son rapport qu'il n'y a pas d'obligation pour la Commune de créer une bibliothèque dans le nouveau collège, même si la DEGEO encourage les communes à mettre à disposition de chaque établissement des locaux destinés à une médiathèque scolaire. Dans ce rapport M. Yves Leuenberger précise que l'éventualité d'une telle création fait partie de la liste des éléments qui doivent être étudiés par le bureau d'architectes. Le Conseil communal pourra se prononcer le moment venu sur ce sujet.

**Le vœu n°4 est clos.**

## **28 Instruction publique**

### **28.1 Préambule / Organisation**

Remarque sur le fonctionnement de l'ASAICE : les membres du Conseil intercommunal (délégués des 5 communes) ont la responsabilité de valider des montants importants dans le cadre des finances communales respectives. La complexité des rouages du fonctionnement de l'Association est telle qu'ils ne sont pas toujours à même de maîtriser tous les paramètres.

M. Yves Leuenberger nous informe que la complexité de l'organisation, ainsi que la mise en place des 3 types de structure et de leur réglementation, a engendré un travail très conséquent. Le résultat obtenu est aujourd'hui concluant. Les 3 entités fonctionnent à satisfaction.

### **28.2 Etablissement primaire et secondaire Chavornay & Environs (EPSCE)**

#### **Direction des écoles**

Pas de commentaire

#### **Bâtiments communaux**

Tant les travaux d'entretien que de rénovation de constructions sont réglés par une convention. Cette dernière fait actuellement l'objet d'une révision afin de préciser certains points, en particulier celui concernant les rénovations lourdes. Si ces dernières sont assimilées à des travaux d'entretien, ceux-ci seront pris entièrement en charge par la commune propriétaire. S'il en résulte par contre une plus-value pour l'école, ils seront pris en charge par l'ASAICE.

L'amortissement d'un bâtiment scolaire est fixé à 30 ans, payé par l'ASAICE. Passé ce délai, un tarif forfaitaire par local de classe est appliqué.

#### **Effectifs**

La fermeture de l'Ecole Steiner à Ependes n'a pas eu d'incidence sur les effectifs car tous les élèves sont partis dans d'autres structures privées.

Microgis suit de près l'évolution démographique des 5 villages afin de faire des projections à plus long terme. Les prévisions pour la rentrée d'août 2024 laissent apparaître un nombre de classes suffisant.

L'accueil des réfugiés ukrainiens est stable et n'a pas de conséquences contraignantes pour les enclassements futurs.

## 29 Accueil de jour parascolaire UAPE

### 29.1 Mandat de prestation

Pas de commentaire

### 29.2 Structure d'accueil

#### 29.2.1 Cantine scolaire – réfectoire

Dans les comptes 2023 de l'ASAICE, une augmentation de CHF 21'000.- par rapport à 2022 a été constatée concernant le local « pique-nique et surveillance ». L'Association l'Île aux Corbeaux a revu son budget global et a redistribué les coûts administratifs sur les différents postes concernant les structures d'accueil.

M. Yves Leuenberger nous répond que, par cette modification comptable, le montant global des différents comptes concernés gérés par l'Association ne devrait pas avoir sensiblement augmenté.

#### 29.2.2 Accueil parascolaire

Suite à notre rencontre, M. Yves Leuenberger nous a transmis le tableau ci-dessous afin de pouvoir nous rendre compte, dans le détail, du taux d'occupation des différentes structures d'accueil. Les taux étaient identiques à fin 2023.

#### Taux de remplissage, au 17.04.2024

UAPE	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Corbeaux 1-4P	92%	78%	100%	83%	78%
Corbeaux 5-8P	89%	98%	100%	100%	82%
Grenouilles Epenc	100%	100%		100%	83%
Pies Bavois	88%	92%		100%	67%
Tortues Cité-VC	86%	97%		100%	75%
Moyenne	91%	93%	100%	97%	77%

Garderie	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
nurserie	100%	100%	98%	100%	100%
trotteurs	100%	100%	95%	100%	98%
grands	93%	98%	88%	99%	92%
Moyenne	98%	99%	94%	100%	97%

AFJ

Moyenne 95%, en tenant compte des jours travaillés et du nombre d'enfants souhaités

Concernant la liste d'attente, il y a eu en 2023 assez de places pour répondre à toutes les demandes. La situation sera certainement différente en 2024. Des demandes sont faites à la FAJE pour obtenir des dérogations afin d'augmenter la capacité de certaines structures. A suivre...

Chaque demande est traitée en fonction de critères bien définis par l'Île aux Corbeaux qui évalue chaque situation afin de trouver une solution.

#### 29.2.3 Accueil préscolaire

##### Garderie les Petits Poucets

Une liste d'attente, surtout au niveau de la nurserie, existe également pour l'accueil aux Petits Poucets en 2024. Elle n'existait pas en 2023.

#### 29.2.4 Accueil inter-réseaux

Pas de commentaire

## 30 EJED

Déjà traité dans l'entretien avec Mme Deborah Grisel

## 31 Séniors

La Commune porte une attention particulière et soutenue aux Aînés. Aucune subvention à ce jour n'est octroyée à la société des Aînés, car le dévouement des bénévoles suffit au bon fonctionnement du groupe. La Commune reste attentive aux éventuels futurs besoins, financiers ou en locaux. La communication avec la responsable est bonne et constructive.

La Commune n'a que peu de contacts directs avec l'AVIVO. Celle-ci organise des sorties de son côté. Par contre, elle met à disposition de nos séniors des personnes qualifiées pour les aider à remplir leurs déclarations d'impôts.

L'adhésion, en qualité de Commune participante, à Pro Senectute est prévue en 2024, ceci afin d'élaborer de nouveaux projets en lien avec le plan cantonal.

### 31.1 Plan canicule

Pas de commentaire

### 31.2 Sortie des retraités

Pas de commentaire

### 31.3 Attentions aux Aînés

Pas de commentaire

### 31.4 Noël des Aînés

Pas de commentaire

## 32 Résidence au Fil du Talent

### 32.1 Bâtiments et locations

Comme relevé par la CG 2022, les appartements de 3 1/2 pièces ne correspondent pas à la demande des personnes âgées. Ils sont trop grands et trop chers. (cf. p.31 du rapport 2022 COGEST). L'architecture du bâtiment ne permettant pas de modifier la configuration des appartements, ceux-ci sont proposés à de jeunes familles. Il n'y a pas de liste d'attente.

La problématique est connue dans tout le canton.

La cohabitation résidents-écoliers se passe bien. Des activités en commun sont envisagées et seront organisées par L'Île aux Corbeaux.

### 32.2 Référente sociale

Mme Nathalie Butty favorisera, dès que chacun aura pris ses marques et dans la mesure de ses possibilités, des contacts intergénérationnels au sein de la Résidence.

## 33 Services sociaux

### Centre Social Régional (CSR)

Certaines données demandées aux partenaires sociaux ne sont toujours pas déclinables par commune. Des problèmes de gestion informatique au niveau cantonal en sont la raison.

Il serait tout de même intéressant de pouvoir obtenir plus d'informations sur le genre et le nombre de prestations accordées à la population de Chavornay.

**Agence d'Assurances Sociales (AAS)**

La procédure très stricte d'attribution des prestations est du ressort exclusif de l'AAS. Le rôle du Municipal est d'entendre et d'analyser les motifs du demandeur et de le mettre en communication avec l'Agence.

**ASPMAD / CMS Nord vaudois**

Pas de commentaire

## Dicastère de M. Olivier Thibaud

Pages 41 à 43 du rapport de gestion 2023.

La Commission a rencontré M. Olivier Thibaud, Municipal, accompagné de M. Joël Badini, Ingénieur communal, le jeudi 25 avril 2024.

Présents : Mmes Aline Baù, Anne Favre, Nadia Gloor, Michèle Oppliger, MM. Yves Reymond et Philippe Verly.

Excusé : M. Gaël Maire

### Entretien avec M. Joël Badini

M. Joël Badini nous explique que les tâches dévolues au bureau technique sont nombreuses et variées. L'application de la réglementation toujours plus contraignante de la Police des constructions implique un processus complexe. Les demandes d'autorisation de construire, les plans, les dossiers de mise à l'enquête doivent être minutieusement contrôlés, puis transmis à qui de droit. Tout ceci avant la délivrance, par la Municipalité, des permis de construire.

Le nombre d'oppositions déposées lors d'enquêtes publiques est en constante augmentation. Il faut rencontrer les opposants pour tenter de trouver une solution devant permettre à la Municipalité de délivrer un permis de construire. Outre ces collaborations, le BT a des liens fréquents avec M. Steiner et M. Truffer.

Le suivi et la gestion des nombreux travaux effectués pour le compte de la Commune se font en collaboration avec différents employés, mais principalement avec MM. Olivier Bischof et Pascal Desponds.

Répondre aux nombreux mails des administrés prend également beaucoup de temps. Le traitement du courriel est une tâche chronophage.

Les tâches énumérées ci-dessus sont partagées, au sein du bureau technique, avec Mme Lisia Gonin, architecte, employée à plein temps. Précisons que la collaboratrice s'occupe essentiellement de la gestion des demandes de permis de construire (Police des constructions).

Depuis 2013, une collaboration régionale entre les différents bureaux techniques régionaux a été créée. Des rencontres régulières, organisées entre les représentants de ces bureaux, permettent d'harmoniser le traitement des dossiers. M. Joël Badini fait également partie d'un groupement vaudois de techniciens et ingénieurs communaux qui permet, via des forums, de débattre de certains problèmes communs.

Concernant le RiBT, les communes adhérentes choisissent quels dossiers elles désirent soumettre à l'examen du BT. En cas de demandes, le BT de Chavornay doit les recevoir et les traiter. L'analyse d'un dossier est facturée au prorata du temps nécessaire à son traitement. Cependant, s'agissant des conseils aux Municipalités, il est appliqué un forfait annuel défini en fonction du nombre d'habitants (Point 36.5 du rapport de gestion).

M. Joël Badini participe régulièrement aux séances de l'ADEOC et fait partie du groupe de travail de l'ADNV.

En conclusion, la CG constate que les tâches du chef de service sont nombreuses et complexes mais que la collaboration régulière avec les différents acteurs de la Commune ainsi que les contacts majoritairement bons avec la population, font que M. Joël Badini s'acquitte de son mandat avec satisfaction.

## Vœux de la Commission de gestion

### Suivi des vœux 2022

#### Vœu n° 1

*Ayant pris connaissance que le processus d'actualisation de PACom ne sera pas réalisé durant cette législature, la CG souhaite que la Municipalité informe le CC d'un futur échéancier relatif au nouveau PACom.*

#### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*La Commune de Chavornay ne figure pas dans la liste des communes dont les zones à bâtir sont surdimensionnées et pour lesquelles l'Etat a émis un délai pour la révision du PACom. De ce fait, comme souvent indiqué, il n'est pas nécessaire d'entreprendre ce chantier à moyen terme. Il convient au contraire, dans le cadre de notre réglementation communale actuelle, de poursuivre le développement de nos trois villages. Le moment venu, la Municipalité tiendra le Conseil communal informé de l'échéancier retenu.*

M. Olivier Thibaud nous confirme qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux concernant la révision du PACom. La priorité a été donnée à l'adaptation des règlements communaux des trois villages, en particulier ceux de Corcelles et d'Essert-Pittet, devenus obsolètes, afin de pouvoir adapter leur application au « goût du jour ».

Les nombreuses incertitudes au niveau du futur PDCn sont telles qu'elles n'incitent pas la commune à précipiter la révision de son PACom. La CG adhère entièrement à cette position.

**Le vœu n°1 est clos.**

## **34 Aménagement du territoire**

### **34.1 Plan directeur cantonal**

La population était invitée à participer à l'enquête « C'est quoi le plan ? » en ligne. Les résultats ne sont pas publiés à ce jour.

### **34.2 Plan d'affectation communal (PACom)**

Déjà traité dans l'entretien avec M. Joël Badini

### **Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (ZIZA)**

Ce volet est transféré dans le dicastère de M. Guillaume Abetel au point 38.4.

## **35 Urbanisme**

### **35.1 Plan d'affectation (PA) "Les Moëllettes – Bas du Village 2"**

Le Département cantonal compétent n'a toujours pas transmis son approbation définitive. La mise en œuvre du PA est dépendante de ce retour.

### **35.2 Plan d'affectation "Sous-Ville, Perrevuit, Les Places, Vers la Gare, St Marcel" (zone industrielle)**

La CG a apprécié le fait de pouvoir consulter le plan général à jour présenté en détail par les deux intervenants, ceci à titre d'information uniquement.

Le plan d'affectation n'est toujours pas entré en vigueur et les discussions sont nombreuses et vives. Il devra ensuite être soumis à l'enquête publique conjointement avec les travaux des syndicats AF de la zone industrielle. Suivront le processus de mise à l'enquête, le traitement des oppositions, la présentation à la population, l'approbation du CC, tout ceci en respectant les voies de recours usuelles.

Suite à divers entretiens avec les Municipaux, la CG constate que l'aménagement du quartier de la gare dans son ensemble (côté Orbe et côté Chavornay), secteur complexe, reste problématique et suscite beaucoup d'interrogations et de préoccupations de manière récurrente. La CG entend qu'une réflexion est menée par la Municipalité afin de réaliser des projets cohérents. Rien de concret cependant pour l'instant.

N'est-il pas envisageable de mettre en œuvre certaines mesures temporaires afin d'améliorer rapidement la situation ?

### **35.3 Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

La CG constate que cette Commission, désignée à l'époque et reconduite tacitement, n'a pas siégé ces trois dernières années. Lors d'un doute, par exemple sur l'intégration d'un immeuble dans la zone de Bourg en particulier, la Municipalité peut faire appel à cette CCU pour avoir un avis extérieur. Elle n'en a pas ressenti la nécessité durant cette période.

## **36 Police des constructions**

### **36.1 Enquêtes publiques et permis de construire**

Déjà traité dans l'entretien avec M. Joël Badini

### **36.2 Permis d'habiter/d'utiliser**

Pas de commentaire

### **36.3 Dispenses d'enquête publique**

Pas de commentaire

### **36.4 Commission de salubrité**

Le rapport de visite de cette Commission est requis avant la délivrance d'un permis d'habiter par la Municipalité. Dans la majorité des cas, la Commission est composée de MM. Badini et Bischof. Dans un cas de suspicion d'insalubrité, la présence d'un médecin est requise (Dr Abrecht).

### **36.5 RiBT (Réseau intercommunal des Bureaux Techniques)**

Déjà traité dans l'entretien avec M. Joël Badini

### **36.6 Organisation**

Déjà traité dans l'entretien avec M. Joël Badini

## Dicastère de M. Guillaume Abetel

Pages 44 à 50 du rapport de gestion 2023.

La Commission a rencontré M. Guillaume Abetel , accompagné de M. Joël Badini, Ingénieur communal, le mardi 30 avril 2024.

Présents : Mmes Aline Baù, Anne Favre, Nadia Gloor, Michèle Oppliger, MM. Gaël Maire, Yves Reymond et Philippe Verly.

### Introduction

M. Guillaume Abetel a souhaité la présence de M. Joël Badini lors de cette séance, car sa fonction nécessite une coordination de par l'organisation transversale des différents dicastères.

M. Joël Badini faisant partie d'un groupe de travail (GT) et M. Guillaume Abetel du comité de pilotage (COPIL) de l'ADNV, la vision du travail s'en trouve facilitée par les échanges s'en suivant.

## Vœux de la Commission de gestion

### Suivi des vœux 2022

#### Vœu n° 1

*La CG encourage la Municipalité à poursuivre sa politique de développement économique en favorisant la création d'emplois plutôt que le trafic poids lourds.*

#### Réponse de la Municipalité (CC juin 2023)

*La Municipalité confirme que dans le cadre de ses compétences, elle met tout en œuvre pour favoriser le développement d'entreprises qui génèrent la création d'emplois.*

M. Guillaume Abetel précise que ce n'est pas dans un but nécessairement lucratif que la Commune souhaite céder le peu de surface industrielle lui appartenant en mettant sur le marché des parcelles susceptibles de rapporter un maximum. Elle souhaite privilégier les entreprises de la région qui voudraient se développer.

La vision prioritaire n'est donc pas d'être proactif, mais plutôt de proposer un accompagnement aux entreprises. A cet effet, l'ADEOC, dans ses nouveaux statuts, formalise la création de la « communauté », lieu d'échange pour les entreprises, afin de séparer le politique de l'économique.

Pour favoriser le développement d'entreprises qui génèrent des emplois, un nouveau PA de la Zone industrielle actuellement à l'étude devrait permettre la création de Zones artisanales de densification et de s'éloigner ainsi progressivement de la logistique.

**Le vœu n°1 est clos.**

### Vœu 2023

#### Vœu n° 1

*La CG se rappelle du succès de l'évènement « La Boucle » organisé par l'ADEOC en 2018, lequel n'a pas été reconduit. Pourrait-on envisager la possibilité de réaliser un évènement de ce type, en collaboration avec les entreprises, lequel aurait pour but de faire découvrir la réalité industrielle à la population et ainsi de favoriser la cohabitation ?*

## 37 Finances

### **37.1 Etat des finances communales de Chavornay**

Le modèle comptable harmonisé (MCH2) sera utilisé pour établir le budget 2025. Par contre, la comptabilité générale 2024 sera certainement présentée sur les deux systèmes.

### **37.2 Les comptes de la Commune seront affectés ces prochaines années**

Les taux des emprunts à court terme vont être renégociés en fin 2024.

Au vu de la fluctuation peu sensible de la population, les infrastructures en place ou prévues devraient suffire pour répondre aux besoins dans la perspective d'une échéance rapprochée.

Cette faible évolution du nombre d'habitants n'empêche par contre pas qu'un renforcement du personnel communal devra être envisagé. Cela tient au fait que les demandes et attentes sont de plus en plus nombreuses, complexes et contraignantes.

## **38 Mutation de terrains communaux**

### **38.1 Achat parcelle no 256 RF au lieu-dit Erse**

L'achat de cette parcelle ne répond à aucun besoin immédiat et rien n'est envisagé pour l'instant concernant son utilisation. Elle permet de se réserver une marche de manœuvre pour des projets à réaliser (ex : espace d'utilité publique, parking pour les usagers du rail, endroit pour la voirie, structure d'accueil...). Sa situation, proche de tout, a constitué pour la Commune une bonne opportunité d'achat.

### **38.2 SAF-ZIN**

Le syndicat est constitué de l'ensemble des propriétaires concernés par les travaux et qui ont à charge de les financer.

Le plan de financement des aménagements à effectuer prévoit 2 composantes : les aménagements à charge entière des propriétaires fonciers d'une part, et la participation au dénivelé qui a dû être âprement négociée avec TRAVYS d'autre part. Cela implique des versements anticipés pour les aménagements et le versement d'une quote-part pour le dénivelé.

### **38.3 Association pour le développement d'Orbe et de Chavornay – ADEOC**

La CG demande si, dans le cadre de l'association des actions concrètes, visibles par la population d'Orbe et de Chavornay, sont prévues avant la fin de cette législature.

M. Guillaume Abetel nous précise que ce n'est pas le but de l'ADEOC. La mission de cette association consiste essentiellement en un rôle de gestion. La volonté est de préserver l'autonomie et les intérêts des deux communes et de répondre aux besoins communs.

Au niveau du concret, M. Guillaume Abetel précise : « Nous avons la fierté de pouvoir siéger ensemble, d'avoir parmi nous des représentants du canton et de revaloriser nos parcelles. La création d'un groupe de discussion d'entreprises (la communauté) permet à ces dernières de remonter leurs problématiques. Il est important de les écouter et de remplir un rôle de facilitateur ».

Au vu de ce qui précède, la CG se pose la question de savoir à qui incombe la concrétisation d'actions sur le terrain. Aux entreprises ou aux politiques ?

### **38.4 Association pour le développement du Nord-Vaudois – ADNV**

Actuellement, aucun projet communal particulier, ni de besoin majeur, ne sont soumis à l'ADNV qui, précisons-le, est le passage obligé pour l'obtention de subventions cantonales (prêts LADE).

#### **1) Les comités locaux**

Pas de commentaire

#### **2) La gestion des ZIZA (Zone Industrielle, Zone Artisanale)**

Tant que le plan directeur cantonal n'aura pas été approuvé, aucun agrandissement ou création de nouvelles zones d'activités artisanales et industrielles n'est possible (moratoire) dans notre district. En ce qui concerne Chavornay, les terrains disponibles sont actuellement en suffisance pour permettre la poursuite du développement.

Il est donc impératif qu'un arrangement entre les différentes parties soit trouvé afin de pouvoir mettre en place un système de gestion au niveau régional, ce à quoi s'activent le COPIL et le GT de l'ADNV.

La commune a fait le choix de s'opposer à la dénomination de « Pôle logistique » de la Zone industrielle. Elle a lutté, et lutte encore, afin de maintenir des Zones d'activités économiques, ménageant ainsi la possibilité d'extension et permettant de préserver la maîtrise de l'ensemble.

### **3) Planification régionale des parkings d'échange pour voitures (P+R) et pour vélos (B+R).**

Concernant l'étude P+R, le canton veut qu'une analyse soit faite sur le plan régional.

L'étude met principalement l'accent sur les flux des déplacements des pendulaires. Le mandataire va évaluer le nombre de places de stationnements nécessaires à proximité des transports publics. Une analyse analogue est menée pour les B+R. La Commune, faisant partie intégrante de l'étude, pourrait bénéficier d'un financement par le canton si un projet devait être réalisé.

## **38.5 Journée des entreprises**

Pas de commentaire

## **39 Energies renouvelables**

### **39.1 Infrastructures**

#### **Situation financière du fonds**

La CG tient à rappeler qu'il est impératif de déposer une demande d'autorisation municipale avant le début des travaux d'installation (art. 6 du règlement ad hoc).

Il est à souligner que l'étude et le suivi des dossiers par le personnel concerné de l'administration communale donnent entière satisfaction.

#### **Sollicitations du fonds**

Pas de commentaire

### **39.2 Photovoltaïque communal**

Le choix de l'installateur solaire est opéré suite à un appel d'offre établi par un bureau d'ingénieur. Ce n'est donc pas toujours la même entreprise qui est mandatée.

## **40 Informatique**

### **40.1 Site Internet**

M. Guillaume Abetel est responsable de l'hébergement et de la sécurité du site, tâches dévolues au boursier communal. Quant au contenu du site, il découle des informations reçues.

La CG relève qu'aucun renseignement utile ne peut malheureusement être trouvé sur le web communal concernant les activités de certaines entités souvent mentionnées (CISEROC, ADNV, ADEOC...).

### **40.2 MapNV et Geocity**

Pas de commentaire

### **40.3 Cybersécurité**

Pas de commentaire

## **41 Mobilité**

Pas de commentaire

## Dicastère de Mme Océane Auzépy Renard

Pages 51 à 63 du rapport de gestion 2023.

La Commission a rencontré Mme Océane Auzépy Renard, accompagnée de M. David Truffer, responsable des bâtiments, le mercredi 24 avril 2024. En préambule à la séance, nous avons visité le Temple de Chavornay.

Présents : Mmes Aline Baù, Anne Favre, Nadia Gloor, Michèle Oppliger, MM. Gaël Maire et Yves Reymond.

Excusé : M. Philippe Verly.

### Visite du Temple

La CG s'est réunie sur place afin de se rendre visuellement compte du résultat des travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du système de chauffage.

Corolaire du fait que le Temple est classé en note 1 au recensement architectural cantonal, la réalisation a été complexe et a requis un savoir-faire minutieux. M. David Truffer en a assuré le suivi et la coordination avec motivation et diligence. Un point de la situation a été fait chaque semaine avec Madame la Municipale.

La CG constate avec satisfaction que les modifications effectuées à l'intérieur du Temple (radiateurs, tuyauterie...) s'intègrent pleinement et ne dénaturent aucunement le bâtiment historique.

Le résultat concernant la température ambiante obtenue est concluant. Le réglage est actuellement en phase de test et peut être contrôlé à distance par M. David Truffer.

Précisons encore que les extérieurs seront prochainement remis en état par les employés communaux et aménagés en gazon fleuri. Quant au local technique, il sera végétalisé afin d'être moins visible.

La fouille archéologique a concerné seulement la surface des tranchées des travaux prévus dans le préau du Temple et a mis à jour des tombes appartenant à une nécropole et d'autres restes indéterminés (maçonnerie, ossements et autres). La Commune est dans l'attente de la facture y relative (parts communale et cantonale égales), ainsi que du rapport sur les découvertes effectuées.

### Entretien avec M. David Truffer

M. David Truffer est employé de la Commune depuis 2016 et responsable des bâtiments depuis 2022. Son travail consiste en deux volets bien distincts : la technique (matériel) et le relationnel avec les utilisateurs des locaux (USL, enseignants, privés...). Concernant la technique, il s'agit essentiellement de l'entretien des différents bâtiments en ayant essentiellement recours aux employés communaux.

Il lui incombe de planifier l'agenda des occupations des bâtiments au regard des réservations enregistrées par le bureau communal. En général tout se passe bien. Le contrôle des locaux avant et après occupation est effectué par les employés de la conciergerie sous la responsabilité de M. José Merlo. La collaboration avec ce dernier est régulière et constructive.

## Vœux de la Commission de gestion

### Suivi des vœux 2022

#### Vœu n° 1

*A la suite de l'audition du dicastère de M. Yves LEUENBERGER, la CG a appris que la Commune devra investir dans un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. Dans le cadre de la réflexion autour de ce projet, la CG demande à la Municipalité de reconsidérer la création d'une bibliothèque-ludothèque communale au sein de ce nouvel édifice. Dans le cadre de la réponse au vœu, la CG demande qu'un projet*

de budget soit transmis au CC afin que chaque membre puisse prendre connaissance du coût de ce futur investissement.

Réponse de la Municipalité (CC juin 2023) :

*La Municipalité est en cours de réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. L'analyse tient compte des besoins de la direction des écoles en matière de salles de classes, de salles spécialisées ou autres.*

**La CG transfère pour traitement ce vœu n°1, relevant des affaires sociales, dans le dicastère de M. Yves Leuenberger.**

Vœu n° 2

*Dans le but de développer les événements culturels et artistiques au sein de la Commune, la CG souhaite que le budget de CHF 22'000.- alloué annuellement soit augmenté. Elle demande également la création d'une Commission de la culture composée de conseillers communaux, d'un membre de la Municipalité, de membres de la Société « Les Bouffons » et de citoyens.*

Réponse de la Municipalité (juin 2022) :

*La Municipalité a déjà entamé une réflexion sur sa politique à venir en matière de culture et d'animation.*

La Commission culturelle est formée uniquement de membres de la Municipalité. Elle n'organise pas de manifestations, car ce n'est pas son rôle. Un formulaire d'appel à projets a été créé. Il n'a été transmis pour l'instant qu'aux Bouffons. Ledit formulaire sera mis à disposition de la population en 2024, pour des projets à réaliser en 2025. Un règlement ad hoc a été élaboré et validé par la Municipalité, mais n'est pas encore disponible sur le site Internet de la Commune.

L'augmentation allouée de CHF 3'000.- au budget annuel permettra-t-elle de répondre favorablement à toutes les demandes ?

La CG salue l'augmentation du budget et la création de la Commission culturelle, mais regrette que cette dernière ne soit composée que de membres de la Municipalité.

**Le vœu n°2 est clos.**

## **42 Bâtiments communaux**

### **42.1 Préavis 2022**

#### **42.1.1 Changement du chauffage du Temple de Chavornay (préavis n°8-1/22)**

Réponses apportées lors de la visite précitée.

#### **42.1.2 Changement du chauffage du Collège de la Cité (préavis n°4.2/22)**

Le bilan CECB+ de septembre 2021 avait relevé que les économies financières réalisées par le remplacement des fenêtres ne permettraient pas, à long terme, d'amortir les investissements consentis. A la suite de l'analyse formelle du thermicien, la décision a été prise de ne pas procéder aux travaux du changement des fenêtres.

La CG revient sur la suggestion de faire réaliser une analyse CECB sur tous les bâtiments communaux afin d'établir une priorité des besoins de transformations.

Mme Océane Auzépy Renard répond qu'un CECB a un coût et qu'au vu du bon état général des bâtiments, une analyse systématique de ces derniers n'est pas pertinente.

#### **42.1.3 Changement du système de sonorisation de la Salle Sport II et du Foyer et mise en place d'un système de sonorisation dans la Salle de Sport I (préavis n°2-1/22)**

L'utilisation du système de sonorisation est simple pour un emploi classique. Par contre, lors de manifestations plus importantes, la complexité du matériel nécessite le recours à un régisseur, lequel reste au libre choix de l'utilisateur.

### **42.3 Projets réalisés en 2023**

#### **Site internet – Location des bâtiments communaux**

Les demandes de locations de salles restent nombreuses, mais peuvent généralement être gérées. Seuls le Foyer et la salle polyvalente sont loués à des non-résidents de la commune.

La salle située sous les combles de l'ancien collège d'Essert-Pittet est utilisée un soir par semaine par une troupe de théâtre, les Zygomates. Des cours de musique y seront dispensés dès la rentrée 2024.

Le besoin en salle de cours est minime, contrairement à celles des salles de sport.

Les extérieurs du refuge Les Thuyas peuvent être utilisés librement par des gens de passage. Si des locataires se présentent, ces derniers sont tenus de libérer les lieux. La CG suggère de mettre un tableau explicatif afin d'anticiper cette éventualité.

#### **Marquage au sol des cours de récréation**

Au collège de la Cité, le marquage au sol des jeux a été effectué sur l'ancien revêtement. Si on désirait un nouveau revêtement et un nouveau marquage des jeux, il aurait fallu attendre environ deux ans, le temps que le sol se stabilise à la suite des travaux et que le nouvel enrobé puisse être posé. Le coût d'une telle réfection étant trop élevé et l'attente trop longue, la Municipalité a opté pour l'option actuelle.

### **43 Entretien courant**

La CG demande qu'un interrupteur minuterie soit installé dans les toilettes du 1<sup>er</sup> étage dans l'ancien collège d'Essert-Pittet.

### **44 Optimisation des chauffages sur le site du Verneret et de la Maison de Commune**

Malgré l'utilisation financièrement avantageuse du Portakabin, la CG déplore son impact écologique négatif. L'optimisation du chauffage des bâtiments communaux reste une priorité. Des contrôles en 2022 et des réglages en 2023 ont permis des économies sensibles (17%). Le bon résultat obtenu est certainement dû à l'utilisation correcte des systèmes existants, ainsi qu'aux comportements adéquats des utilisateurs. Et ceci en maintenant des températures conformes aux critères correspondant à chaque local.

La CG félicite et encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts en matière d'économie d'énergie.

### **45 Consommation des autres bâtiments**

Le local de voirie est une véritable passoire selon les dires de Mme la Municipale. Les causes de l'augmentation de la consommation liée à son chauffage n'a pas trouvé d'explication tangible. L'atelier et la cafétéria sont chauffés, mais pas la partie réservée aux véhicules. Quelles mesures pourrait-on envisager ?

### **46 Employés au service des bâtiments**

Pas de commentaire

## **47 Patrimoine communal**

La CG relève que les volets du bâtiment de l'ancienne administration communale de Corcelles sont dans un état vétuste et nécessitent une rénovation urgente.

Quel avenir prévu pour l'ancien stand de tir de Corcelles ? Son délabrement faute d'entretien est flagrant.

Les cent-huitante-cinq casiers du congélateur communal sont actuellement tous loués. Le revenu des locations couvre le montant des charges.

### **Location des infrastructures communales**

Seuls deux immeubles de rendement (Tuilières et Pressoir de Corcelles) sont gérés par une gérance immobilière. Ne serait-il pas pertinent de tout déléguer à cette gérance ou que la totalité des immeubles de ce genre soit gérée par la Commune ?

## **48 Sociétés locales**

Cf. réponse au vœu n°2 du rapport COGEST 2022

## **49 Culture**

Cf. réponse au vœu n°2 du rapport COGEST 2022

## Thématique

### **Relations « extra-muros » de l'ensemble des membres de l'Exécutif**

En marge de son mandat très formel de contrôle de la gestion des tâches effectuées sous la responsabilité des municipaux, la CG a souhaité pouvoir s'entretenir avec chacun d'entre eux d'aspects et de ressentis plus personnels découlant des relations qu'ils ont avec des représentants d'autres milieux. Ceux-ci peuvent concerner d'autres communes, des associations, le canton, etc.

Il est intéressant de constater que ces discussions sur des situations similaires aboutissent dans la majorité des cas à des conclusions unanimement ressenties, à savoir :

- la facilité des contacts et la convivialité de ceux-ci
- la possibilité d'aborder des sujets communs, vécus, et de pouvoir en retirer des enseignements, des comparaisons, des propositions utiles dans l'accomplissement de la tâche
- la nécessité de ces échanges, permettant de présenter et d'approfondir certains problèmes rencontrés
- le fait également important de pouvoir être entendu et d'obtenir l'appui de ses collègues.

Un point particulier à relever : la commune est bien ressentie à l'extérieur. Elle est souvent écoutée et appuyée lors de situations à débattre. Elle est même parfois, selon l'un des membres du Collège, considérée comme ayant un caractère fort, déterminé.

## Conclusions

Suite à l'examen du rapport de gestion communal 2023 et aux rencontres avec les différents responsables des dicastères, la Commission de gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le rapport de gestion 2023 de la Municipalité ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### Décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 ;
2. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Chavornay, le 24 mai 2024

La présidente :



Michèle Oppliger

Les membres :

Aline Baù



Anne Favre



Nadia Gloor



Gaël Maire



Yves Reymond



Philippe Verly

